

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SIMPLIFIÉ

Jeudi 8 avril 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 avril 2021 à 18h30, sous la présidence M. Benjamin LEROUX, Maire.

Etaient présents : M. Benjamin LEROUX, Mme Jeannine SANCHEZ, M. Christophe CRAMETTE, M. Patrick BLIGNY, Mme Françoise JOLY, Mme Chantal NICOLLE, M. Jorge DE OLIVEIRA, Mme Claude MORIN, M. Eric DOMIN, Mme Patricia LAGUIONIE, M. Jean-François CAUTAIN, Mme Marie-Aleth CLERGET.

Excusé : M. Arnaud TALPIN, Mme Eveline DELOINCE

Absents : M. Xavier VOLPÉ

Procuration : M. Arnaud TALPIN a donné procuration à Mme Jeannine SANCHEZ
Mme Eveline DELOINCE a donné procuration à M. Benjamin LEROUX

En exercice : 15

Présents : 12

Exprimés : 14

Secrétaire de séance désigné : Mme Jeannine SANCHEZ

Assistait également à la réunion : Sandrine VERNARDET, Secrétaire de Mairie et Yvette ROLLOT, Comptable

Après avoir ouvert la séance, M. Le Maire donne lecture des délibérations prises par le Conseil Municipal réuni le 4 mars 2021 et des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2021

Le compte-rendu de la séance du 4 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 Approbation des comptes de gestion 2020 du Receveur Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

Approuve les comptes de gestion 2020 du Receveur Municipal comme suit, pour :

- **La Commune :**
 - ❖ Excédent d'investissement 23 436,41 €
 - ❖ Excédent de fonctionnement 471 234,98 €
- **Le lotissement « Les Hauts de la Flaine » :**
 - ❖ Déficit d'investissement - 93 395,88 €
 - ❖ Déficit de fonctionnement - 13 677,91 €
- **L'Assainissement :**
 - ❖ Excédent d'investissement 255 914,72 €
 - ❖ Excédent de fonctionnement 521 952,59 €

3 Approbation Comptes Administratifs 2020

a) De la commune

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 de la commune qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	1 531 783,56 €
Dépenses	1 230 325,95 €
Excédent	301 457,61 €
Report résultat 2019	169 777,37 €
Résultat clôture 2020	471 234,98 €
INVESTISSEMENT	
Recettes	562 569,73 €
Dépenses	284 124,47 €
Excédent	278 445,26 €
Report résultat 2019	-255 008,85 €
Résultat clôture 2020	23 436,41 €
Restes à réaliser en recettes	4 941,00 €
Restes à réaliser en dépenses	72 874,00 €
Résultat définitif 2020	-44 496,59 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget communal.

b) De l'assainissement

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 du service d'assainissement qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	199 868,34 €
Dépenses	78 694,85 €
Excédent	121 173,49 €
Report résultat 2019	400 779,10 €
Résultat de clôture 2020	521 952,59 €
INVESTISSEMENT	
Recettes	160 545,24 €
Dépenses	162 705,31 €
Déficit	-2 160,07 €
Report résultat 2019	258 074,79 €
Résultat clôture 2020	255 914,72 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2020 du service d'assainissement.

c) Du lotissement « Les Hauts de Flaine »

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 du lotissement des Hauts de Flaine qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	117 858,00 €
Dépenses	117 858,00 €
Résultat	0 €
Report résultat 2019	-13 677,91 €
Résultat de clôture 2020	-13 677,91 €
INVESTISSEMENT	
Recettes	116 608,00 €
Dépenses	93 395,88 €
Excédent	23 212,12 €
Report résultat 2019	-116 608,00 €
Résultat de clôture 2020	-93 395,88 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2020 du lotissement des Hauts de Flaine.

4 Affectation du Résultat

a) De la commune

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du budget communal 2020 comme suit :

- Affectation de l'**excédent de fonctionnement** de 471 234,98 € comme suit :
 - Un montant de 44 496,59 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget primitif principal 2021
 - Le solde 426 738,39 € au compte R 002 « excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif 2021.
- Affectation de l'**excédent d'investissement** de 23 436,41 € au compte R 001 « Excédent d'exécution reporté » du budget primitif 2021.

b) De l'Assainissement

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2020 du service d'assainissement comme suit :

- Affectation de l'**excédent de fonctionnement** de 521 952,59 € au compte R 002 « excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif 2021.
- Affectation de l'**excédent d'investissement** de 255 914,72 € au compte R 001 « Excédent d'exécution reporté » du budget primitif 2021.

c) Du lotissement « Les Hauts de Flaine »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2020 du Lotissement des Hauts de Flaine comme suit :

- Affectation du déficit **de fonctionnement** de 13 677,91 € au compte D 002 « Déficit de fonctionnement reporté » du budget primitif 2021.
- Affectation du **déficit d'investissement** de 93 395,88 € au compte D 001 « Déficit d'exécution reporté » du budget primitif 2021.

5 Vote du Budget Primitif 2021

a) De la Commune

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, avec 2 abstentions
approuve le budget primitif 2021 de la commune arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 682 020,00 €	1 850 169,39 €
Section d'investissement	699 994,00 €	699 994,00 €
TOTAL	2 382 014,00 €	2 550 163,39 €

Vote des taux 2021 des taxes directes locales

Le Conseil Municipal, avec 2 abstentions
décide de reconduire les taux d'imposition 2020 soit :

- Foncier bâti : 34,81 % (*composé du taux communal 2020 : 13,81 % + taux départemental 2020 : 21 %*)
- Foncier non bâti : 31,21 %
- CFE : 11,87 %

b) De l'Assainissement

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Approuve le budget primitif 2021 du service d'assainissement arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	671 952,59 €	671 952,59 €
Section d'investissement	393 472,04 €	393 472,04 €
TOTAL	1 065 424,63 €	1 065 424,63 €

c) Du lotissement « Les Hauts de Flaine »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Approuve le budget primitif 2021 du lotissement des Hauts de Flaine arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	110 685,79 €	110 685,79 €
Section d'investissement	93 395,88 €	93 395,88 €
TOTAL	204 081,67 €	204 081,67 €

6 Subventions aux associations

Sont sortis durant la délibération M. Benjamin LEROUX, M. Christophe CRAMETTE, M. Patrick BLIGNY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Décide de les répartir comme suit :

ARTICLE 6574 : SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE			
NOM ASSOCIATION	SUBVENTION VERSEES EN 2020	SUBVENTION DEMANDEE en 2021	PROPOSITION 2021
A.D.M.R.	1 000,00	à votre convenance	1 000,00
Amicale Donneurs sang	200,00	200,00	200,00
Amicale du Souvenir		200,00	150,00
A.O.A.	16 000,00	8 000,00	8 000,00
Association des anciens sapeurs pompiers	500,00	1 000,00	500,00
Association Parents d'élèves	250,00	250,00	250,00
APEL Ecole Jeanne d'Arc (Asso. Parents d'élèves)		à votre convenance	150,00
Association Saint Laurent	500,00	1 000,00	1 000,00
Association sportive EREA Beaune	200,00	pas de dossier déposé en 2021	-
C.F.A. Autun (2 apprentis d'Arnay en 2020)	100,00	pas de dossier déposé en 2021	-
C.F.A. Côte d'Or (2 apprentis d'Arnay en 2020 et 2021)	100,00	à votre convenance	100,00
C.F.A. La Noue - Ecole des métiers de Dijon Métropole (4 apprentis d'Arnay en 2021)	50,00	490,00	200,00
CIFA Mercurey (1 apprenti d'Arnay)	50,00	pas de dossier déposé en 2021	-
M.F.R. Agencourt (1 apprenti d'Arnay en 2021)		120,00	50,00
M.F.R. Charentay (1 apprenti d'Arnay en 2021)		à votre convenance	50,00
M.F.R. Etang-sur-Arroux (1 apprenti d'Arnay en 2021)		à votre convenance	50,00
Comité de parrainage du concours national scolaire de la résistance et de la déportation		50,00	50,00

Claudio Chiappucci	1 500,00	2 500,00	1 500,00
Club Cyclo d'Arnay	200,00	500,00	250,00
Club de l'Espoir	100,00	<i>pas de dossier déposé en 2021</i>	-
Comité de Jumelage	200,00	200,00	200,00
Coopérative Ecole Maternelle	200,00	2 000,00	1 000,00
OCCE Coopérative Ecole Primaire	2 500,00	2 500,00	2 500,00
OCCE Coopérative Ecole Primaire (Décos Noël)			100,00
Coup de Contes	180,00	400,00	400,00
Festiv'ArtNay	-	<i>pas de dossier déposé en 2021</i>	-
FNACA	100,00	300,00	150,00
Jeunes Pilotes Arnaytois	600,00	1 000,00	800,00
Jeunes Sapeurs Pompiers	-	<i>pas de dossier déposé en 2021</i>	-
Les ateliers du cœur	800,00	<i>à votre convenance</i>	800,00
Les coureurs de toit	300,00	<i>pas de dossier déposé en 2021</i>	-
Loisirs Jeunesse Culture	-	<i>pas de dossier déposé en 2021</i>	
Maison Régionale des Arts de la Table	15 000,00	18 000,00	18 000,00
Médiathèque Centre Social	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Mémoire de la lime	500,00	400,00	400,00
Musique Municipale	4 000,00	500,00	500,00
Petits Frères des Pauvres		3 100,00	300,00
Prévention Routière	250,00	250,00	250,00
Rando Club	-	<i>pas de dossier déposé en 2021</i>	-
Repas des cheveux blancs	-	-	<i>(1000€ mis en réserve)</i>
Téléthon	-		200,00
FRMJC	1 010,75	1 200,00	1 200,00
U.C.I.A. (Nocturnes estivales)	1 000,00	2 000,00	<i>(2000€ mis en réserve)</i>
RESERVE	-		4 000,00
TOTAL	77 390,75	76 160,00	74 300,00

7 Subvention au CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer une subvention de 6 000 € au CCAS.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021, article 657362.

8 Adhésion au Cèdre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention

Décide d'adhérer au Cèdre, groupement d'achat partenaire des collectivités.

9 Rénovation de 23 luminaires -Fonds de Concours

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Demande au SICECO la réalisation des travaux de remplacement de 23 luminaires à Chassenay (Dossier EP/1242/A); selon le devis estimatif transmis. Le montant des travaux s'élève à 12 325.17 € et la contribution de la commune est évaluée à 4 932.31 €

- Accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.

10 Transfert de compétence urbanisme à la Communauté de Communes

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence plan local d'urbanisme (PLU) à la Communauté de communes du Pays d'Arnay Liernais au 1^{er} juillet 2021 ;

Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11 Convention d'adhésion petites Villes de Demain

Dans le cadre de la candidature de la ville d'Arnay-le-Duc,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

Autorise Le Maire à signer la convention d'adhésion au programme national « Petites Villes de demain » avec le Préfet, délégué territorial de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, le président du Conseil Départemental de Côte d'Or et le Président de la Communauté de Communes du Pays Arnay-Liernais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 20h25

Affiché le 15 avril 2021
Le Maire,
Benjamin LEROUX

